

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Municipalité de Saint-Imier **Bienvenue aux nouveaux apprentis**



De gauche à droite : Nolan Barras et Benjamin Le Brun

La Municipalité de Saint-Imier est ravie d'accueillir deux nouveaux apprentis. En effet, Nolan Barras et Benjamin Le Brun ont débuté leur apprentissage au sein de l'administration communale le 11 août. Ils ont pour objectif d'obtenir un CFC d'employé de commerce d'ici trois ans.

Le Conseil municipal ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la Municipalité leur souhaitent la bienvenue et plein succès dans leur formation. Le Conseil municipal tient également à remercier plus particulièrement les formateurs qui vont les accompagner et les soutenir durant ces quelques années. (cm)

Montagne du Droit - Rappel

Début des travaux de sécurisation secteurs A et E

La Municipalité en collaboration avec le bureau spécialisé Impuls AG, le bureau EcoEng SA, l'entreprise forestière Domont et l'entreprise Huguelet génie civil SA procèdent depuis le 11 août 2025 aux travaux préparatoires (abattages, réalisation d'une piste de chantier, notamment) et à la construction de deux digues afin de protéger les habitations situées sur le versant nord du vallon.



En rouge, emplacement des digues de protection à construire

La construction de ces digues découle des obligations qui incombent à la Municipalité lorsque des habitations sont situées dans une zone de dangers rouge.

Pour mémoire, suite à différents événements de chutes de pierres d'importance variable, la Municipalité entreprenait la réévaluation du niveau de risque pour les personnes et les biens situés dans la frange nord de la zone urbanisée de Saint-Imier et avait mandaté à cet effet un bureau spécialisé (Impuls AG).

Les différentes modélisations concluaient que le niveau de risque avait augmenté dans plusieurs secteurs et qu'ils se trouvent désormais en zone de dangers rouge.

Comme le niveau de risque atteint, pour certains objets particuliers, un risque statistiquement qualifié d'inacceptable, il en découle, pour la Municipalité, la nécessité de planifier et de réaliser des mesures de protection de manière à faire en sorte que ces secteurs soient placés en zone de danger résiduel et à faire redescendre ainsi le risque à un niveau acceptable pour les objets sensibles.

Ainsi, après avoir procédé à la pose de filets dans le secteur C dans le courant du printemps, les travaux, au bénéfice d'un permis de construire entré en force, ont pu débuter cet été dans les secteurs A et E.

Pendant toute la durée des travaux, des perturbations sont attendues ; un balisage de circonstance sera mis en place par la direction des travaux et chacun est prié de s'y conformer.

Il est demandé aux promeneurs et aux curieux de ne pas s'approcher à proximité directe du chantier pour des raisons de sécurité évidentes ; la prudence et les égards restent de mise à l'approche du chantier, afin d'éviter tout accident.

Il n'est pas prévu de perturbations pour le voisinage qui devrait être en tout temps en mesure d'accéder à leur habitation. Des perturbations temporaires restent possibles. Les riverains seront informés en amont et il leur sera recommandé de prendre leurs dispositions en conséquence.

La Municipalité remercie les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension.

L'étude établie par Impuls AG prévoit encore des interventions dans le secteur C dit Le Crêt à Franz. Toutefois, ni les discussions menées jusqu'ici avec les bénéficiaires des mesures ni celles avec les propriétaires des terrains sur lesquels les ouvrages devraient être construits n'ont encore porté leurs fruits. Les discussions vont reprendre d'ici à la fin de l'année afin de tenter de trouver une solution qui fasse consensus.

Une veille active est en place sur le versant pour signaler les événements importants, soit par le garde-forestier, soit par les bénévoles de Pro Saint-Imier qui arpentent les chemins pédestres et assurent leur entretien ou encore les employés municipaux qui pendulent par là pour aller/revenir au travail.

Des travaux de sécurisation (purge des falaises en contre-haut de la route, abattage des arbres secs en surplomb de la route, etc.) ont d'ailleurs été réalisés début juillet.

Les cas importants sont signalés à l'OFOR section dangers naturels qui peut imposer une nouvelle étude ou la prise de mesures complémentaires s'il l'estime nécessaire.

Le Conseil municipal rappelle que la route de Mont-Soleil est une route de montagne et que la problématique des chutes de pierres sur la Montagne du Droit est connue de longue date et dument signalée. L'éventualité de rencontrer un caillou sur la route ne peut donc pas être ignorée et il appartient aux conducteurs d'adapter leur comportement aux conditions du lieu. (cha)

Hockey sur glace **Bon vent à Luca Nappiot !**

Le Conseil municipal souhaite plein succès à Luca Nappiot en terres québécoises. En effet, après avoir évolué au sein des M20 Elites du HC Bienne, le hockeyeur imérien va rejoindre l'Océanic de Rimouski, au Canada.

Le Conseil municipal tient à adresser ses sincères félicitations à Luca Nappiot. Il est particulièrement fier de sa sélection dans l'un des clubs les plus prestigieux du hockey junior nord-américain. Il lui adresse également tous ses vœux de réussite dans sa carrière sportive et espère qu'il s'épanouira pleinement au sein de son nouveau club. Un grand bravo ! (cha)

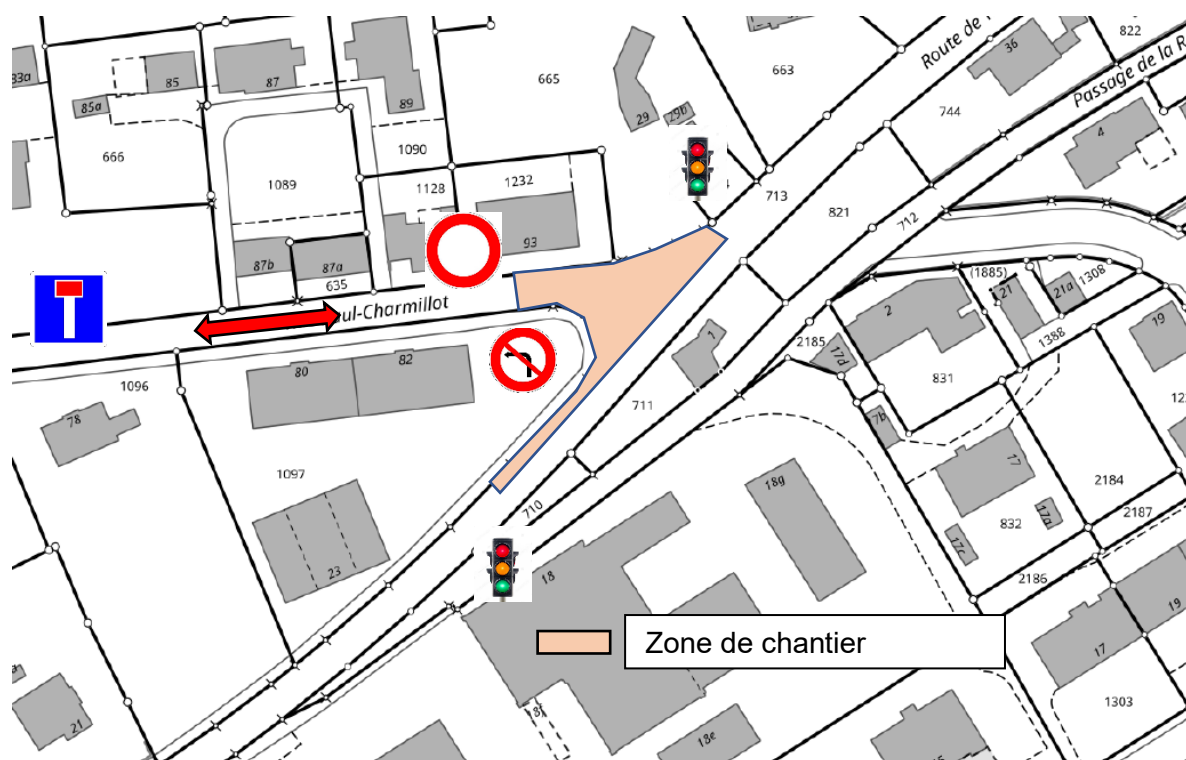
Route de Tramelan

Suite et fin de la rénovation des réseaux souterrains

Après une pause estivale, le chantier de rénovation des réseaux souterrains de la Route de Tramelan a redémarré le 11 août 2025. Le remplacement des conduites d'eau, de gaz et d'électricité entre la rue Paul-Charmillot et le Passage de la Raissette rendra nécessaire la fermeture de la partie est de la rue Paul-Charmillot et son accès depuis la route de Tramelan. L'accès routier aux bâtiments de ce secteur sera possible exclusivement par l'ouest.

Comme depuis le début du chantier, des feux de signalisation et des panneaux de déviation régleront la circulation et les accès au quartier tout en assurant la sécurité des personnes réalisant les travaux.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes pour leur compréhension et rappelle qu'il est impératif que la signalisation provisoire soit respectée afin d'assurer la sécurité de tous les intervenants. (cm)



Rue de Châtillon

Mise en place d'un nouveau collecteur d'eaux usées : suite et fin des travaux

Après une pause estivale, les travaux de renforcement des capacités d'évacuation des eaux usées et des eaux claires dans la rue de Châtillon ont repris le 11 août 2025. Cette dernière phase, d'une durée estimée entre 3 et 4 semaines, consistera à finaliser la pose des collecteurs et à les raccorder à une chambre située au carrefour avec la rue du Vallon.

En raison de l'emplacement des conduites, une fermeture partielle du carrefour sera nécessaire. L'accès routier à la déchèterie ainsi qu'au parking souterrain de l'hôtel Hôta restera possible, mais uniquement par le sud.

Comme depuis le début du chantier, la circulation et les accès au quartier (déchèterie, hôtel) seront régulés par des feux de signalisation et des panneaux de déviation, garantissant la sécurité des usagers et des équipes intervenant sur place.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes pour leur compréhension et rappelle qu'il est impératif de respecter la signalisation provisoire afin d'assurer la sécurité de tous les intervenants. (cm)

Mairie

Nouvelle permanence le 21 août

Corentin Jeanneret, maire de la Municipalité de Saint-Imier, tient une nouvelle permanence le 21 août prochain. Il s'agira de la septième de l'année.

Comme à l'accoutumée, elle aura lieu de 14h00 à 17h00 dans les locaux de l'administration communale, sans avoir besoin de prendre rendez-vous au préalable. Cette permanence offre l'opportunité d'échanger avec Corentin Jeanneret, de lui poser des questions ou de partager ses préoccupations en lien avec la commune.

Pour rappel, les prochaines permanences auront lieu les 18.09., 23.10., 13.11. et 11.12. 2025. (cm)

Saint-Imier, le 12 août 2025